

SÉANCE DU 28 JUIN 2007

Présents: M. GOESSENS, 1er Echevin-Président;
MM. FILLOT, NIVARD, Mme LIBEN et M. SMEYERS, Echevins;
MM. JEHAES, ROUFFART, PÂQUES, ANTOINE, LABEYE, ERNOUX,
Mme LENAERTS, MM. BIEMAR, SCALAIS, Mme HELLINX, M. GENDARME,
Mme LOMBARDO, M. RENSON, Mmes CAMBRESY, BELLEM, HENQUET-
MAGNEE et THOMASSEN, Conseillers communaux;
M. BLONDEAU, Secrétaire communal.

Excusés: M. LENZINI, Bourgmestre;
M. GUCKEL, Echevin;
MM. BOVY, TASSET, BELKAID.

SEANCE PUBLIQUE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de respecter une minute de silence à la mémoire de Mme DRIESENS décédée suite à la catastrophe survenue rue Cockroux ce mardi 26 juin 2007. Il salue par ailleurs l'efficacité des différents services intervenus.

Monsieur le Président signale que le point 4 sera abordé avant le point 3 et que le point 20 sera retiré.

Point 1. INFORMATIONS.

- Arrêté du Collège provincial du 24 mai 2007 approuvant la décision du Conseil communal du 19 avril 2007 arrêtant le budget pour l'exercice 2007.
- Arrêté de M. le Gouverneur de la Province du 25 mars 2007 approuvant la décision du Conseil du 19 avril 2007 fixant la dotation communale 2007 à la zone de police Basse-Meuse.
- Rappel à la Fabrique d'église de Haccourt de produire les comptes fabriciens de l'exercice 2006.

Point 2. REGLEMENTS DE POLICE.

LE CONSEIL,

Attendu que pour des raisons de sécurité, la circulation doit être réglementée à 4684 Oupeye (Haccourt) dans la rue du Ruisseau;

Considérant que la mise en place d'un SUL est envisageable conformément à l'AR du 18/12/02 entré en vigueur le 01/07/04;

Vu la pétition déposée auprès de Monsieur le Bourgmestre d'Oupeye, par l'ensemble des riverains concernés;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de mettre un terme à une circulation de transit alors qu'il existe un itinéraire par une voirie adaptée et située à proximité;

Considérant que les services du TEC ont émis un avis favorable;

Considérant que l'étroitesse de cette petite voirie locale permet difficilement le croisement de deux véhicules;

Vu la loi et le règlement général portant sur la police de la circulation routière;

Vu l'Arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la nouvelle loi communale;

Statuant à l'unanimité;

ARRETE

Article 1er:

Dans la rue du Ruisseau, à 4684Hacourt, un sens unique de circulation de type SUL est instauré, dans le sens de l'avenue L. Froidmont vers la rue du Crétoux.

Article 2:

Des signaux C1, C31, F19, M9, M4 seront mis en place suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11/10/1976 et l'AR du 18/12/02.

Article 3:

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministère des Communications et de la Mobilité, City Atrium, rue du Progrès 56 à 1210 BRUXELLES.

LE CONSEIL,

Attendu qu'un passage pour piétons doit être créé rue du Roi Albert à 4680 Oupeye (RN671) à hauteur du carrefour formé avec la rue de Hermalle;

Attendu que ce passage protégé sera situé entre les cumulées KM12 et KM13;

Considérant que ce passage protégé est nécessaire pour assurer la sécurité des piétons sur la RN671, lesquels sont souvent contraints de traverser à cet endroit en raison du mauvais état de l'accotement et de l'exploitation d'un car-wash implanté en bordure de cet accotement dégradé;

Vu le rapport favorable rendu le 26/04/07 par Monsieur D. ANTOINE, Ingénieur du MET (courrier en annexe);

Vu le formulaire CHECK-LIST joint au présent;

Vu la loi et le règlement général de la police de la circulation routière;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la nouvelle loi communale;

Statuant à l'unanimité;

ARRETE

Article 1er:

Un passage pour piétons délimité par des bandes parallèles de couleur blanche, reprises à l'article 76.3 du règlement général routier sera créé en travers de la RN671 (rue Roi Albert) à 4680 Oupeye, à hauteur du carrefour formé avec la rue de Hermalle, suivant les prescriptions de l'AM du 11/10/1976.

Article 2:

Le MET a donné son accord de principe, à la condition que l'accotement actuellement non stabilisé soit recouvert d'une couche de tarmac sur une longueur de 30 mètres environ au départ du nouveau passage pour piétons (côté droit sens Oupeye/Haccourt) de manière à assurer la liaison de la rue de Hermalle avec la rue du Roi Albert. Cet aménagement sera pris en charge par la commune d'Oupeye.

Article 3:

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du MET – Direction des Routes de Liège, avenue Blondin 12/14 à 4000 Liège.

LE CONSEIL,

Revu sa délibération du 27 avril 2006 instaurant des "Coins Jeux" à l'occasion des vacances scolaires d'été 2007;

Attendu qu'il y a lieu de supprimer certaines rues réservées aux jeux qui ne sont plus fréquentées pendant les vacances scolaires;

Attendu qu'il y a toutefois lieu de maintenir des rues et sections de rues réservées aux jeux pendant les vacances scolaires d'été;

Attendu qu'il n'existe aucun parc ou cour d'école disponible dans les environs immédiats;

Vu l'AR du 09/10/1998 modifiant l'AR du 1er décembre 1975, portant règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu la nouvelle loi communale;

Sur proposition de la Commission Sécurité routière d'Oupeye, présidée par Monsieur le Bourgmestre, en sa séance du mardi 26 juin 2007;

ARRETE

Article 1er:

Le règlement du 27/04/06 est abrogé.

Article 2:

Les rues et sections de rues désignées ci-après sont réservées aux jeux à l'occasion des vacances scolaires d'été, selon les critères repris dans l'article 22 septies du règlement général sur la police de la circulation routière:

Houtain-Saint-Siméon

- la section de la rue Cornu Champs située entre les habitations n° 21 et 31
- la section de la rue Cornu Champs située entre les habitations n° 43 et 75
- la section de la rue du Vicinal, délimitée par les rues Voie du Puits et Haut-Vinâve
- la section de la rue de Wonck, délimitée par la rue Cornu Champs et le chemin de campagne

Hermalle-Sous-Argenteau

- place G. Froidmont
- rue Fachard

Oupeye

- rue de l'Armistice
- rue du Huit Mai
- rue F. Bovesse
- rue des Pommiers
- rue N. Duchâteau
- rue Bonne Espérance

Haccourt

- la section de la rue J.-F. Kennedy, délimitée par les habitations n° 33 et 50
- la section de la rue J.-F. Kennedy délimitée par la rue des Houblonnières et le chemin des Petits Hommes
- la section de la rue Riga, dite "Au Croupet"
- rue J. Haway
- cité J.J.J. Collard

Vivegnis

- rue de la Serenne, jusqu'à l'intersection avec la rue des Mineurs
- rue de l'Europe
- rue Derrière les Haies

Hermée

- le fond de la rue des Muguets (voie sans issue – aire de rebroussement)

Heure-Le-Romain

- rue Fonteneu
- rue Voie du Tram

Article 3:

Des signaux C3 complétés par la pose de barrières "Nadar" et des signaux additionnels portant la mention "rue réservée aux jeux de 9h à 18h" seront placés suivant les prescriptions de l'Arrêté ministériel du 11/10/1976.

Article 4:

Expéditions de la présente ordonnance seront adressées aux Greffes des Tribunaux de Police et de Première Instance.

Point 3. CPAS – COMPTE 2006 – APPROBATION.

Monsieur BIEMAR sort pour ce point.

LE CONSEIL,

Statuant par 21 voix pour et 1 abstention;

APPROUVE

le compte de l'exercice 2006 du Centre public de l'Action sociale, arrêté comme suit:

RESULTAT BUDGETAIRE		
	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>
Droits constatés	7.572.213,48	284.292,65
- Non-valeurs	559,69	0
= Droits constatés nets	7.571.653,79	284.292,65
- Engagements de l'exercice	7.175.005,23	235.900,99
= Résultat budgétaire de l'exercice	396.648,56	48.391,66

RESULTAT COMPTABLE		
	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>
Droits constatés	7.572.213,48	284.292,65
- Non-valeurs	559,69	0
= Droits constatés nets	7.571.653,79	284.292,65
- Imputations	7.114.815,26	227.654,65
= Résultat comptable de l'exercice	456.838,53	56.638,37

COMPTE DE RESULTATS	
Produits	6.639.151,91
Charges	6.790.600,61
Résultat de l'exercice	- 151.508,10

BILAN	
Total bilantaire dont résultats reportés	5.734.920,17
dont résultats antérieurs	+ 431.067,68
- Exercice précédent	+ 43.299,01
- Exercice	- 151.508,10
Résultats reportés	+ 322.858,59

Point 4. CPAS – MODIFICATIONS BUDGETAIRES DU SERVICE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE.

LE CONSEIL,

Statuant par 17 voix pour et 5 abstentions;

APPROUVE

les modifications budgétaires n° 1 du service ordinaire et du service extraordinaire du CPAS pour 2007, s'établissant comme suit:

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES	7.644.385,65 €
DEPENSES	7.644.385,65 €
RESULTAT	0 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES	892.529,66 €
DEPENSES	725.000,00 €
RESULTAT	167.529,66 €

Point 5. FABRIQUE D'EGLISE DE HERMALLE – COMPTE 2006 – POUR AVIS.

LE CONSEIL,

Prend connaissance du compte de l'exercice 2006 déposé par la Fabrique d'église Saint-Lambert de Hermalle le 13 juin 2007 et arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 23 mars 2007;

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur ledit compte, arrêté aux montants suivants:

RECETTES	23.293,09 €
DEPENSES	17.041,95 €
BONI	6.251,14 €
SUBSIDE COMMUNAL	12.863,72 €

**Point 6. FABRIQUE D'EGLISE DE HERMEE – COMPTE 2006 –
POUR AVIS.**

LE CONSEIL,

Prend connaissance du compte de l'exercice 2006 déposé par la Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Hermée le 4 avril 2007 et arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 20 mars 2007;

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur ledit compte, arrêté aux montants suivants:

RECETTES	20.296,97 €
DEPENSES	17.731,80 €
BONI	2.565,17 €
SUBSIDE COMMUNAL	14.544,45 €

**Point 7. FABRIQUE D'EGLISE DE HEURE-LE-ROMAIN –
COMPTE 2006 – POUR AVIS.**

LE CONSEIL,

Prend connaissance du compte de l'exercice 2006 déposé par la Fabrique d'église Saint-Remi de Heure-Le-Romain le 4 mai 2007 et arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 2 mai 2007;

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur ledit compte, arrêté aux montants suivants:

RECETTES	16.237,69 €
DEPENSES	11.286,01 €
BONI	4.951,68 €
SUBSIDE COMMUNAL	5.796,97 €

**Point 8. FABRIQUE D'EGLISE DE HOUTAIN-SAINT-SIMEON –
COMPTE 2006 – POUR AVIS.**

LE CONSEIL,

Prend connaissance du compte de l'exercice 2006 déposé par la Fabrique d'église Saint-Siméon de Houtain-Saint-Siméon le 2 mars 2007 et arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 28 février 2007;

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur ledit compte, arrêté aux montants suivants:

RECETTES	15.932,55 €
DEPENSES	13.550,66 €
BONI	2.381,89 €
SUBSIDE COMMUNAL	5.440,82 €

**Point 9. FABRIQUE D'EGLISE D'OUPEYE – COMPTE 2006 – POUR
AVIS.**

LE CONSEIL,

Prend connaissance du compte de l'exercice 2006 déposé par la Fabrique d'église Saint-Remy d'Oupeye le 25 mai 2007 et arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 23 mai 2007;

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur ledit compte, arrêté aux montants suivants:

RECETTES	28.323,36 €
DEPENSES	22.664,36 €
BONI	5.659,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	15.555,22 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	1.479,06 €

**Point 10. FABRIQUE D'EGLISE DE VIVEGNIS – COMPTE 2006 –
POUR AVIS.**

LE CONSEIL,

Prend connaissance du compte de l'exercice 2006 déposé par la Fabrique d'église Saint-Pierre de Vivegnis le 8 mars 2007 et arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 28 février 2007;

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur ledit compte, arrêté aux montants suivants:

RECETTES	46.399,49 €
DEPENSES	45.459,55 €
BONI	939,94 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	26.924,36 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	900,00 €

Point 11. PAROISSE PROTESTANTE – COMPTE 2006 – POUR AVIS.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur ledit compte, arrêté aux montants suivants:

RECETTES	95.569,64 €
DEPENSES	19.506,63 €
SUBSIDE COMMUNAL	3.659,70 €
BONI	76.063,01 €

Point 12. MAISON DE LA LAÏCITE – COMPTE 2006 – APPROBATION.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'approuver le compte de l'exercice 2006 de l'asbl "Maison de la Laïcité" qui s'établit comme suit:

RECETTES	56.011,06 €
DEPENSES	55.895,38 €
BONI	115,68 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	16.060,00 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	2.500,00 €

Point 13. FABRIQUE D'EGLISE DE HEURE-LE-ROMAIN – PREMIERE MODIFICATION BUDGETAIRE DE 2007 – POUR AVIS.

LE CONSEIL,

Prend connaissance de la modification budgétaire n° 1 de 2007 déposée le 4 mai 2007 par la Fabrique d'Eglise Saint-Remi de Heure-Le-Romain et adoptée par son Conseil de Fabrique le 2 mai 2007;

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur ladite modification budgétaire, arrêtée aux montants suivants:

RECETTES	21.014,18 €
DEPENSES	21.014,18 €
SUBSIDE COMMUNAL	13.358,52 €

**Point 14. FABRIQUE D'EGLISE D'OUPEYE – PREMIERE
MODIFICATION BUDGETAIRE DE 2007 – POUR AVIS.**

LE CONSEIL,

Prend connaissance de la modification budgétaire n° 1 de 2007 déposée le 31 mai 2007 par la Fabrique d'Eglise Saint-Remy d'Oupeye et adoptée par son Conseil de Fabrique le 23 mai 2007;

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur ladite modification budgétaire, arrêtée aux montants suivants:

RECETTES	27.157,94 €
DEPENSES	27.157,94 €
SUBSIDE COMMUNAL	11.915,98 € (- 4.359 €)

**Point 15. BAIL D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS 2007 – MODE DE
PASSATION DU MARCHE ET APPROBATION DU CAHIER
SPECIAL DES CHARGES.**

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

- de passer un marché par procédure négociée en vue de la réalisation de travaux d'entretien et de réparations de trottoirs de l'entité;
- d'approuver le cahier spécial des charges dressé à cet effet;
- de consulter au moins trois entreprises.

**Point 16. BAIL D'ENTRETIEN DE VOIRIE EXERCICE 2007 – MODE
DE PASSATION DU MARCHE ET APPROBATION DU CAHIER
SPECIAL DES CHARGES.**

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

- de passer un marché par procédure négociée en vue de la conclusion du bail d'entretien de voiries pour l'exercice 2007;
- d'approuver le cahier spécial des charges dressé à cet effet;
- de consulter au moins trois entreprises;
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente.

Point 17. REALISATION D'UN BARDAGE A L'ECOLE COMMUNALE DE HERMEE – MODE DE PASSATION DU MARCHE ET APPROBATION DU CAHIER SPECIAL DES CHARGES.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

- de passer un marché par procédure négociée en vue de la réalisation d'un bardage du pignon à rue de l'école primaire de Hermée, pour un montant estimé à 11.579,70 €TVAC;
- d'approuver le cahier spécial des charges;
- de consulter au moins trois entreprises;
- d'introduire le dossier de demande de subvention au Ministère de la Communauté française conformément à la circulaire n° 158 du 27 juin 2003 relative au programme d'urgence en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental.

Point 18. REPLACEMENT D'UN REVETEMENT DE SOL A L'ECOLE COMMUNALE D'OUPEYE – MODE DE PASSATION DU MARCHE ET APPROBATION DU CAHIER SPECIAL DES CHARGES.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

- de passer un marché par procédure négociée en vue du remplacement du tapis plain par du linoléum au cycle 5/7 à l'école J. Bodson d'Oupeye pour un montant estimé à 8.962,89 €TVAC;
- d'approuver le cahier spécial des charges;
- de consulter au moins trois entreprises;
- d'introduire le dossier de demande de subvention au Ministère de la Communauté française conformément à la circulaire n° 158 du 27 juin 2003 relative au programme d'urgence en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental.

Point 19. ACQUISITION DE LUMINAIRES POUR LE SITE DU CHATEAU – APPROBATION DE L'AUGMENTATION DES PRIX.

LE CONSEIL,

Statuant par 17 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention;

DECIDE

- d'approuver un avenant relatif aux quantités supplémentaires commandées sur chantier;
- d'approuver les factures n° FVI/20070899 et FVI/20071101 établies par la SA SCHREDER aux montants respectifs de 27.439,52 et 2.631,87 €TVAC ainsi que la note de crédit au montant de 71,39 €;
- de payer à l'adjudicataire le montant de 30.000 €

Point 20. PROPOSITION DE DEBAT EN SEANCE PUBLIQUE DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR RELATIF A LA CONVENTION TRANSACTIONNELLE SUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE ET DU PARC DU CHATEAU.

LE CONSEIL,

Statuant par 17 voix pour et 5 voix contre;

DECIDE

de rejeter la proposition.

Point 21. OUVERTURE DE VOIRIE A OUPEYE.

Ce point est retiré.

**Point 22. POINT SUPPLEMENTAIRE – POLITIQUE ENERGETIQUE
– RAPPORT DU COLLEGE CONFORMEMENT AUX DECISIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DES 1ER ET 30 MARS 2007.**

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité,

Prend connaissance du rapport de Monsieur l'Echevin Antoine NIVARD qui s'exprime dans les termes suivants:

"En sa séance du 1er mars dernier, le Conseil communal a décidé de tendre vers la mise en œuvre d'une série de mesures visant à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux.

Le Collège, comme il l'avait déjà fait par le passé, a poursuivi son travail en vue de réduire au maximum les frais de fonctionnement engendrés, entre autres, par les frais relatifs à la consommation d'énergie.

Suite à votre interpellation du 1er mars, je ne voudrais pas qu'on croit que rien ou presque n'a été fait en vue de réduire et de maîtriser au mieux nos dépenses énergétiques, c'est pourquoi je vais me permettre de rappeler au Conseil les actions les plus significatives qui ont été entreprises au sein de notre administration depuis quelques années.

Nous avons remplacé les anciennes chaudières à mazout par des chaudières à gaz.

Actuellement, seuls deux bâtiments communaux (la bibliothèque et l'école de Houtain) continuent d'être chauffés au mazout. La chaudière de l'école de Houtain sera remplacée au moment de la construction de la nouvelle école; quant à la bibliothèque le projet sera mis à l'étude dans le cadre du nouveau fonds ALG.

Le service technique communal a étudié et fait réaliser de nombreux projets d'équipement de bâtiments, en ce qui concerne les économies d'énergie, essentiellement en matière de pose de faux plafonds (école de Houtain, bâtiment administratif de Beaumont) ou rénovation de toiture (comme à la piscine de Haccourt, les écoles de Vivegnis Centre et Fût-Voie), ou encore la pose de châssis double vitrage en remplacement dans les écoles de Houtain, de Hermée, de Vivegnis et d'Oupeye.

Pour réaliser ces travaux, nous avons pu bénéficier des subsides ECHOP de la Région wallonne, à hauteur de 20 % des investissements (ces subsides ont été sollicités et obtenus à posteriori).

En matière d'éclairage intérieur, plusieurs chantiers ont été entrepris avec obtention de subsides (75e anniversaire de l'ALE).

C'est ainsi que toute l'installation du "Refuge d'Aaz" de Hermée a été entièrement rénovée par notre personnel communal avec du matériel moderne (ballast électronique) subsidié à 100 %; l'installation électrique du bassin de la piscine de Haccourt a été complètement rénovée, on a également procédé à la rénovation intégrale de l'éclairage du bâtiment administratif de Beaumont, en tant que projet pilote sélectionné par l'ALE (c'était un projet subsidié à 100 %).

L'administration communale a également souscrit aux plans EPEE (éclairage public et économies d'énergie), et ensuite EPURE (éclairage public et utilisation rationnelle de l'énergie) axés sur une économie d'énergie pouvant atteindre 30 % tout en bénéficiant d'un gain photométrique allant de 50 à 170 % selon les phases.

Les frais de remplacement des luminaires vétustes ont été pris en charge par un subside de la Région wallonne, à hauteur de 85 %.

Actuellement, le service technique étudie la possibilité de faire gérer le pilotage de ses installations de chauffage par une société extérieure spécialisée dans ce type d'activité très complexe.

Et bientôt, il sera procédé à la rénovation complète de l'installation du chauffage au Foyer de quartier, dans le cadre des travaux subsidiés par la Région wallonne.

Pour ce qui concerne la première des propositions, à savoir l'audit énergétique, le Collège a décidé de souscrire à la proposition de la Région wallonne relative au cofinancement d'un audit énergétique d'un bâtiment communal.

Il s'agit d'un projet qui rentre dans le cadre du programme UREBA qui permet aux communes de bénéficier d'une aide régionale dont le montant de l'aide correspond à 50 % du coût de l'étude à charge du Ministre qui a l'énergie dans ses compétences.

Et cette subvention est également majorée de 40 % à charge du Ministère des Affaires intérieures, ce qui nous permet d'obtenir une intervention globale de 90 % pour la réalisation de l'audit.

C'est ainsi que sur proposition de notre Conseiller en Environnement et Energie, le Collège (séance du 20 juin 2007) a décidé de retenir le site de la piscine de Haccourt et d'introduire pour le 30 juin au plus tard le formulaire d'adhésion auprès de la Région wallonne.

J'en viens maintenant au suivi des consommations énergétiques dans les différents bâtiments communaux.

Ici aussi, vous devez savoir que nous disposons depuis 2004 des relevés des consommations de mazout (avant que les chaudières ne soient remplacées par les chaudières à gaz), de gaz, d'électricité et d'eau pour l'ensemble des bâtiments scolaires et le hall omnisports d'Oupeye. Une comparaison en pourcentage des consommations électriques, de gaz et d'eau a été établie pour ces bâtiments depuis 2004.

Dans le but de tendre vers une diminution de 10 % des consommations d'énergie, le Collège (séance du 13 juin 2007) a décidé de mettre en place une comptabilité énergétique qui passe par le relevé mensuel des compteurs à gaz, d'électricité et d'eau dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Pour ce faire, trois membres du personnel sont chargés de relever mensuellement les compteurs dans les différents bâtiments et de transmettre les données au service des Finances, qui, en cas d'anomalie, en fera part au service technique pour vérification.

Un des autres points retenus est la restructuration des bâtiments communaux. Je ne dois pas vous rappeler le projet de construction du plateau de Haccourt, qui permettra de regrouper l'ensemble des services de l'Administration et certainement aussi de réaliser des économies d'énergie, puisque les bâtiments désaffectés ne seront plus chauffés ni éclairés.

Afin de tendre déjà vers cet objectif, le Collège (séance du 13 juin 2007) a décidé, après en avoir débattu avec le personnel, de transférer les services des Sports, de la Jeunesse, du troisième Age et de la Santé sur le plateau du Château d'Oupeye dès la fin juin.

Pour ce qui concerne la proposition du remplacement des châssis au bâtiment de Beaumont, le Collège estime qu'il faut attendre le transfert des services qui s'y trouvent sur le plateau à Haccourt et attendre le résultat de la réflexion du CPAS qui est propriétaire du bien.

Quant à la responsabilisation du personnel communal tant administratif que technique et enseignant, elle se fait via le Conseiller en Environnement et Energie. Celui-ci a déjà provoqué quelques rencontres avec les directions d'école afin de mettre un plan d'actions en

œuvre. Mais vous savez que c'est une tâche ardue et répétitive qui consiste à rappeler aux utilisateurs les petits gestes qui permettent d'économiser l'énergie.

Enfin, au-delà des mesures retenues le 1er mars, le Collège (séance du 20 juin 2007) sur proposition de l'Echevin FILLOT, qui assure la coordination du Comité technique de la Task Force (fonds structurels), a décidé de retenir, entre autres, comme projet, le placement de cellules photovoltaïques pour alimenter les bâtiments communaux (plateau, piscine et CPAS). Par ailleurs, le 18 juin dernier, j'ai eu une réunion avec les guides bénévoles de notre commune (énergie, déchets,...) afin de mettre en place, avec la collaboration d'"Espace Environnement" un nouveau projet "Reduce" qui vise à sensibiliser non seulement le personnel communal mais également la population aux économies d'énergie et de déchets. Vous auriez souhaité la convocation d'une commission communale pour être informé du suivi.

Je pense que le rapport du Collège que je viens de vous proposer a le mérite d'informer, non seulement le Conseil, mais également la population des efforts que notre commune met en œuvre afin de réduire elle aussi ses consommations d'énergie".

Point 23. POINT SUPPLEMENTAIRE – AUGMENTATION DES CREDITS DEDICACES AUX PRIMES ENERGIE – MODIFICATION BUDGETAIRE ORDINAIRE.

Le Conseil,

Statuant par 17 voix pour et 5 voix contre;

DECIDE

de rejeter l'adoption d'une modification budgétaire ordinaire.

Point 24. QUESTIONS ORALES.

Première question de M. ROUFFART qui demande si le Collège peut confirmer qu'aucune somme relative aux primes énergie n'a été modifiée dans le budget entre février et avril 2007.

M. GOESSENS répond affirmativement.

Deuxième question de M. ROUFFART qui demande où sont les plaques qui devaient être installées à Houtain-Saint-Siméon.

Mme LIBEN explique que le CD graphique a dû être à nouveau élaboré, l'original ayant été égaré. La demande d'exécution a été transmise au service des Travaux.

Troisième question de M. ROUFFART qui rappelle qu'en 1998, la commune a acquis un bâtiment tennistique "La Marmotte" en omettant d'aller chercher les subsides. Des réductions de loyer ont été accordées suite à des travaux d'investissement réalisés dans les bâtiments. Il souhaiterait savoir si face aux difficultés financières de la commune, il convient de garder ce bâtiment et souhaiterait obtenir le coût engendré par l'acquisition de ce bâtiment en terme d'amortissement et d'intérêts de l'emprunt mais aussi en terme de réduction de loyer et d'entretien.

M. SMEYERS répond qu'il n'a pas encore pu aborder le problème avec les responsables de "La Marmotte" en ce qui concerne les dégradations du bâtiment.

M. GOESSENS demandera une analyse financière au service concerné.

Question de M. JEHAES qui souhaite savoir si, en fonction du nouveau règlement et lors d'une catastrophe comme celle que nous venons de connaître rue Cockroux, les personnes devraient payer la location des barrières Nadar. Les assurances pourraient-elles fonctionner dans ce cas?

M. GOESSENS répond que ce point sera examiné par les services.

Point 25. APPROBATION DU PROJET DE PV DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 04/06/2007.

Le projet de procès-verbal de la séance publique du 4 juin 2007 est lu et approuvé.

La séance se poursuit à huis clos.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

P. BLONDEAU

M. LENZINI